

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°29/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	18

Date de Convocation
13 Novembre 2025

Date d'Affichage
13 Novembre 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
REMBOURSEMENT
AVEC LA COMMUNE DE
BORNEL**

Séance du 25 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Novembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Chavençon, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
SABLONS

BOULLIANT Didier
CAUCHIES Daniel
CHEVALLIER Laurent
DUPUIS Olivier
HABERKORN Gilles
HERMAN Catherine
KIESSAMESSO Philippe
LETELLIER Alain
MAHEU Brigitte
MERMET Laurent
MOKTHARI Abdelafid
THOMAS Jean-Jacques
VALLET Hervé
BEAUVISAGE Valéry
(suppléant)
COURTAUT Sylvie
(suppléante)
DELAVILLE Jean-Sébastien
(suppléant)
VANDENABEELE Eddie
(suppléant)
GORINE Ludovic

LE COUDRAY SUR
THELLE

Absents excusés :

Mesdames LEROY Annie – MARGERY Dominique –
Messieurs BILLARD Laurent – BOGAERT Francis –
BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE KONINCK
Hervé – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL
Jean-Louis – GOUSPY Christian – LE CORRE Pascal – LE
MAREC Hervé – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE
Denis

Pouvoirs :

Néant

Madame HERMAN Catherine est désignée secrétaire de séance.

Soit 18 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LA COMMUNE DE BORNEL

Vu les travaux de remplacement d'un poteau incendie rue du 11 novembre à Bornel,

Considérant que la défense incendie est une compétence communale,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Bornel, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 02 DEC. 2025

Et publication ou notification
Du 02 DEC. 2025



Le Directeur Général
des Services.

Sébastien FOURNIER